



Gestion, comptabilité, tarification		
<b>N°2</b>	<b>Établissements et services pour personnes en situation de handicap – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)</b>	<b>1 jour</b>
		<b>22 janvier 2025</b> <b>9h-12h30 / 13h30-17h</b>

**Intervenant :** Maxime CHOMETON, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Grand Est

**Coût :** 295 €

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques à partir d'un modèle de CPOM. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d'identifier les attentes en amont et d'évaluer les questions restées en suspens en aval.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Effectif minimum :** 4 personnes

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu :** Orléans

## Objectifs pédagogiques

Les établissements et services pour personnes en situation de handicap, particulièrement ceux relevant de la compétence du DG de l'ARS, sont amenés à contractualiser avec les autorités de tarification dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat conduit à l'inversion de la logique budgétaire antérieure et au renseignement de nouveaux cadres normalisés : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)

- Comprendre les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

## Programme

### Les caractéristiques du CPOM

- Le contexte
- Le périmètre

### La démarche de contractualisation

- La programmation
- L'autodiagnostic et le diagnostic partagé
- Les objectifs
  - Les cas d'exonération de la procédure d'appel à projets
  - Les objectifs stratégiques et les fiches-action
- Les moyens
  - La structure tarifaire ternaire des EHPAD
  - La réalisation du « Budget base zéro »
  - L'évolution des moyens
  - Le plan pluriannuel de financement
- La signature, le suivi et l'évaluation

### Les conséquences budgétaires et financières

- Le renversement de la logique de tarification
- Le passage à l'EPRD/ERRD
  - Le nouveau calendrier budgétaire
  - Le renseignement et la transmission des cadres normalisés et de leurs annexes
  - L'approbation et le refus
- Une nouvelle approche plus financière
- L'évolution du périmètre d'appréciation
- La libre affectation des résultats

